

*Ordre jour*

BEAS

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 8 000 Euros

7-9 Villa Houssay  
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

315 172 445 RCS NANTERRE



**COPIE CERTIFIEE CONFORME  
A L'ORIGINAL PAR LE GERANT**

*P. Victor*

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

DU 7 JUILLET 2010

L'an deux mil dix, et le sept juillet à 19 heures, les Associés se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire sur convocation de la Gérance.

Il résulte de la feuille de présence que sont présents ou représentés

La Société Financière In Extenso National, représentée par son Directeur Général Monsieur Jean-Paul PICARD propriétaire de	493 parts
Madame Mireille BERTHELOT Propriétaire de	1 part
Monsieur William DI CICCIO Propriétaire de	1 part
Monsieur José-Luis GARCIA Propriétaire de	1 part
Monsieur Tristan GUERLAIN Propriétaire de	1 part
Monsieur Damien LEURENT Propriétaire de	1 part
Monsieur Pascal PINCEMIN Propriétaire de	1 part
Monsieur Pierre VICTOR, Associé et Gérant, propriétaire de	1 part
<b>TOTAL</b>	<b>500 parts</b>

représentant la totalité des parts composant le capital social.

Monsieur Pierre VICTOR préside la séance en qualité de Gérant, Associé.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant

*2*

### **De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

- Ratification de la convocation d'urgence,
- Nomination du nouveau Gérant,

### **De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

- Agrément de cessions de parts sociales et mise à jour corrélative des statuts,
- Pouvoir en vue des formalités,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée

- Les copies des lettres de convocation remises en main propre,
- la feuille de présence et les pouvoirs,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée
- les statuts à jour.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport établi par la Gérance.

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

## **DE COMPETENCE ORDINAIRE**

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, constatant que tous les Associés sont présents ou représentés, prend acte que l'Assemblée Générale peut valablement délibérer et, en conséquence, ratifie la convocation d'urgence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale connaissance prise du Rapport de la Gérance et de la lettre de démission de Monsieur Pierre VICTOR de ses fonctions de Gérant, nomme en remplacement Madame Mireille BERTHELOT en qualité de Gérante de la Société et ce, pour une durée illimitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **DE COMPETENCE EXTRAORDINAIRE**

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Gérance, agrée les cessions ci-après

D'une part, la cession d'une part sociale de la Société par la SOCIETE FINANCIERE IN EXTENSO NATIONAL, à

- Monsieur Albert AIDAN, domicilié 39 avenue Edouard Vaillant – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT,  
  
Monsieur Thierry BENOIT, domicilié 12 avenue de Louveciennes – 78170 LA CELLE SAINT CLOUD,
- Monsieur David DUPONT-NOEL, domicilié 153 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE,
- Monsieur Dominique JUMAUCOURT, domicilié 25 rue du Bois de Boulogne – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE,
- Monsieur Jean-Paul SEGURET, domicilié 11 rue de la Ferme – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE,

d'autre part, la cession d'une part sociale de la Société, par Messieurs Tristan GUERLAIN, Pascal PINCEMIN et Pierre VICTOR à la SOCIETE FINANCIERE IN EXTENSO NATIONAL.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide d'ores et déjà de modifier comme suit l'Article VIII des Statuts et ce, sous réserve de la réalisation effective des cessions de parts projetées

« Les cessions de parts successives ont donné lieu à l'attribution ci-après de parts sociales

- |  |           |
|--|-----------|
| • SOCIETE FINANCIERE IN EXTENSO NATIONAL<br>à concurrence de | 491 parts |
| • Madame Mireille BERTHELOT<br>à concurrence de              | 1 part    |
| • Monsieur José-Luis GARCIA<br>à concurrence de              | 1 part    |
| • Monsieur William DI CICCO<br>à concurrence de              | 1 part    |
| • Monsieur Damien LEURENT<br>à concurrence de                | 1 part    |
| • Monsieur Albert AIDAN<br>à concurrence de                  | 1 part    |
| • Monsieur Thierry BENOIT<br>à concurrence de                | 1 part    |
| • Monsieur David DUPONT-NOEL<br>à concurrence de             | 1 part    |

- Monsieur Dominique JUMACOURT  
à concurrence de 1 part
  - Monsieur Jean-Paul SEURET  
à concurrence de 1 part
- Total égal au nombre de parts composant le capital social 500 parts »

Le reste de l'article restant inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

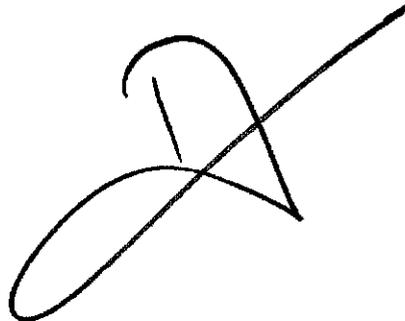
#### **QUATRIÈME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a diagonal stroke extending upwards and to the right.